



MAIRIE
25 Rue de la Mairie
18120 LURY SUR ARNON

Tél : 02.48.51.71.50
mairie-de-lury@wanadoo.fr
Site Internet : www.lury.fr

MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Laëtitia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Cédric GOURIN, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Bernard MITTON, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Sophie VIVIEN

Absents ou Excusés : Aude TIVRIER (Pouvoir à Christophe CHARRIOT)

Secrétaire de séance : Marie-France THOMAS

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 9 décembre 2021.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents (13 « Pour » + pouvoir de Aude à Christophe CHARRIOT donc 14 « Pour »).

Monsieur Cédric GOURIN arrive à 18h33

2 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES VOIES PAR LA COMMUNE DE LURY/ARNON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Berry a mis à jour la liste des voies communautaires relatives à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».

Pour la commune de Lury sur Arnon, la liste est la suivante :

Rue de la Zunière 244 ml (*mètre linéaire*) ; Rue de Bel Air 300 ml ; CR de Lury au Haut Berry 3 320 ml ; CR Le Ferrandeu 48 ml ; CR Le Chaillou 204 ml ; CR de la Roche 680 ml ; CR de Chanterenard 455 ml ; CR de l'Enclos 200 ml ; CR de Palleau 320 ml ; CR de Charasse à Cerbois 90 ml ; CR des Plantes d'en Haut 460 ml ; CR du Tennis 310 ml ; CR du Stade 80 ml ; CR de Charasse au Ombets 230 ml soit un total de **6 491 ml** de voirie mis à disposition de la Communauté de Communes Cœur de Berry.

Le conseil municipal approuve par 15 voix « Pour » cette délibération.

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CREATION D'UN LOCAL MEDICAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention relative au projet de création d'un local médical va être déposé en février 2022. Ce local abritera des permanences de professionnels de santé, notamment des médecins. Aucune convention n'est à ce jour signée.

Le Maire présente les différents devis qui s'élèvent à la somme de **134 793,72 € HT** soit **161 739,91 € TTC**.

Le financement s'effectuera de la façon suivante :

- Etat – DETR (40,00%) : 53 917,49 €
- Département (40,00%) : 53 917,49 €
- Emprunt (20,00%) : 26 958,74 €

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les points ci-dessous :

- D'approuver le projet et son plan de financement tels qui sont présentés,
- D'inscrire les crédits nécessaires pour le projet de création d'un local médical au Budget Primitif 2022,
- De solliciter les subventions pouvant être attribuées au titre de la DETR et du Département,
- D'autoriser et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil municipal approuve par 15 voix « Pour » cette délibération.

4 – DECISION SUR LA FERMETURE DE LA « RUE DES TOURS »

Résultat suite sondage réalisé auprès des Lurois : environ 335 flyers distribués, pour info certains ont fait des photocopies. Une pétition comprenant une quinzaine de riverains autour de la « Rue des Tours » a également été transmise au moment de la consultation des habitants pour la non circulation sous la Tour.

132 flyers en retour, 70 Pour, 59 Contre + 1 reçu hors délai le 24/01, 2 sans avis, 1 Nul (anonyme).

Le résultat de l'avis du Conseil sur la fermeture de la « Rue des Tours » à la circulation le 9 décembre dernier était de 8 voix « Pour » ; 3 voix « Contre » ; 3 « Abstentions.

Un courrier de l'Architecte des bâtiments de France recommande l'arrêt de la circulation sous la Tour.

Madame le Maire et les vice-présidents de la voirie et des travaux ont reçu un spécialiste de la Gestion des Routes pour envisager un plan de circulation approprié.

La fermeture de la « Rue des Tours » est donc validée.

5 – DELIBERATION PORTANT SUR L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SAS GRANULES 18

Voir le lien transmis lors de l'envoi de la convocation par mail le Vendredi 21 janvier 2022 à 9h16.

Après discussion sur ce projet, le conseil municipal émet un avis favorable sur cette consultation du public par 8 voix « Pour » ; 3 voix « Contre » ; 3 « Abstentions.

Au moment du vote, Monsieur Jean-Sylvain GUILLEMAIN a quitté la pièce et n'a donc pas pris part au vote.

6 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Commune de Lury sur Arnon a reçu le courrier d'adhésion pour la Fondation du Patrimoine. La cotisation pour adhérer à cette association pour une commune de moins de 1 000 habitants s'élève à 75,00 €.

Le conseil municipal approuve par 15 voix « Pour » cette délibération.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION

- Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher : *Une attribution de 75,00 € a été validée par 14 voix « Pour »*
Au moment du vote, Madame Angélique LAMY a quitté la pièce et n'a donc pas pris part au vote.
- Association des Amis de Lury : *Subvention de 500,00 € validée par 15 voix « Pour »*

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Projet Assainissement : *La consultation des entreprises est lancée depuis le 24/01/22 au 02/03/22.*
- PrimOT : *Cotisation de 235,00 € (Au lieu de 185,00 € annoncé précédemment ; augmentation de l'adhésion par rapport au nombre d'habitants 100,00 € au lieu de 50,00 €)*

La séance est levée à 20h10